



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2011](#) > Les nouvelles valeurs du Chèque Service aux Particuliers (CSP)

L'augmentation du SMIG horaire : un impact sur la valeur du chèque service aux particuliers

Suite à l'augmentation du SMIG horaire porté à 884.56 Fcfp à compter du 1er septembre 2011, la Caisse de prévoyance sociale informe que la nouvelle valeur d'achat du chèque service aux particuliers (CSP) est de 1 769 FCFP au lieu de 1 720 FCFP.

Ainsi, le coût d'un chéquier de 5 CSP est de 8845 Fcfp au lieu de 8600 F cfp.

A titre d'information, le montant net perçu par le salarié pour 1 CSP est de 1 848 FCFP.

URL source (modified on 29/12/2011 - 14:55): <http://www.cps.pf/presse/communiques/actualite/les-nouvelles-valeurs-du-cheque-service-aux-particuliers>